



## **Relevé de décisions – Congrès FNEC 69 – 23 mai 2025**

Les 108 participants au Congrès de la FNEC FP FO du Rhône, réunis ce vendredi 23 mai, sont unanimes pour revendiquer la paix dans le monde, en Ukraine et en Palestine, restants dans la droite lignée du pilier fondateur de la Confédération Force Ouvrière « Pain, paix, liberté ». Ils ont appris la suspension d'une enseignante du lycée de Sens pour avoir organisé une minute de silence avec ses élèves en hommage aux victimes palestiniennes, ce qui suscite colère et indignation dans la profession. C'est pourquoi les congressistes souhaitent poursuivre la mobilisation pour la levée des sanctions de cette collègue, et pour que cessent les massacres. Ils appellent à se rassembler nombreux devant le rectorat de Lyon le mercredi 28 mai à 14h, en même temps que les rassemblements de Paris devant le ministère, ou de Sens devant le lycée de l'enseignante incriminée.

Alors que le gouvernement Bayrou, plus illégitime que jamais, s'attaque aux travailleurs, aux chômeurs, à la jeunesse, aux retraités, à la sécurité sociale au nom de « l'effort de guerre », c'est bien toute la population qui refuse les conséquences des politiques d'austérités imposées. Le Congrès appelle à poursuivre les réunions entre les parents, les personnels, les élus partout dans les écoles, les établissements et les services pour renforcer les comités de liaison et suivre l'appel national aux mobilisations du 10 juin (rassemblements, diffusions de tracts, blocages d'écoles, pétitions, conférences de presse, grève...) et la montée à Paris le 11 juin. Dans le Rhône, une visioconférence sera organisée en ce sens le mardi 10 juin afin de s'organiser ensemble face aux suppressions de postes annoncées.

Le Congrès demande l'abrogation de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive ainsi que de la mise en place des PAS, dispositifs qui continueront à dégrader les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des personnels. Il revendique la création d'un vrai statut de fonctionnaire et d'un vrai salaire pour les AESH, la défense de l'enseignement spécialisé, le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL. Il mandate la FNEC FP FO 69 pour organiser une réunion ouverte à tous (enseignants, AESH, parents, élus, associations...) sur les problématiques de l'inclusion et des AESH d'ici la fin de l'année scolaire.

Alors que le gouvernement continue à verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation et sont incapables de protéger les enfants, le Congrès réaffirme la nécessité de verser l'argent public à l'Ecole publique et laisser les fonds privés à l'Ecole privée ! Afin de défendre l'Ecole de la République, il invite tous ceux qui le souhaitent à la réunion publique organisée conjointement par la Libre Pensée et la FNEC FP FO du 69 le vendredi 6 juin à la Bourse du Travail de Lyon, en présence de Paul Vannier, corapporteur du rapport parlementaire sur le financement public

de l'enseignement privé sous contrat et de la commission d'enquête sur les violences en milieu scolaire.

Enfin, le Congrès mandate la FNEC FP FO 69 pour demander audience à la Rectrice de l'Académie de Lyon nouvellement nommée afin de réaffirmer ses positions et ses revendications à savoir :

- Arrêt des répressions sur les lycéens, étudiants et personnels qui s'indignent sur la situation en Palestine
- Les fonds publics pour l'Ecole publique, les fonds privés pour l'école privée !
- Baisse des effectifs par classe, suppression des mesures de fermetures de postes pour la rentrée 2025
- Création et maintien des postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive et de la mise en place des PAS
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH
- Augmentation immédiate de 10% du point d'indice et de 31.5% à termes pour compenser la baisse du pouvoir d'achat depuis 2000
- Abandon des nombreuses contre-réformes qui participent à la casse de l'Ecole Publique (choc des savoirs, réforme de la voie professionnelle, loi Rilhac, plateformes Parcoursup ou Monmaster...)

